



## **Avis du Conseil National des Villes pour l'appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024<sup>1</sup>**

### **Préambule**

Les membres du Conseil National des Villes, par leur avis, souhaitent apporter leur soutien à la candidature des JO Paris 2024. Le dossier de candidature doit valoriser le potentiel offert par tous les partenaires pour organiser les Jeux et garantir un bon accueil des délégations, du public et des médias, mais aussi souligner les impacts sociaux instantanés et durables que les JO Paris 2024 pourront avoir sur la société française.

Le Conseil National des Villes retient la dimension mobilisatrice que représentent les Jeux Olympiques. Ils exaltent la notion de fête traversant les générations, les genres et les territoires. À la différence des événements centrés sur un seul sport, la diversité des activités sportives des JO est précisément l'occasion de valoriser les notions d'excellence les plus variées, mêlant notamment sports individuels et collectifs. Ils donnent ainsi aux valeurs sportives une dimension palpable, appropriable par tous.

Par-delà la préparation en amont et l'événement en lui-même, le Conseil National des Villes est sensible à la dimension héritage que le Comité de préparation Paris 2024 met en avant dans la candidature. La mise au point ou l'accélération de programmes d'investissements publics, tant sur les transports que sur les espaces bénéficieront significativement à des quartiers prioritaires de la politique de la ville<sup>2</sup>, tant en Ile de France qu'en régions. La réalisation et l'amélioration d'infrastructures pérennes et réutilisables seront aussi un gage de progrès pour les populations, tant en matière de pratique sportive que d'événements dérivés.

Du point de vue de la politique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs habitants, divers points sont à souligner. En termes de territoire le schéma d'organisation présenté fait une large place à la Seine St Denis tant pour les épreuves sportives que pour le village des médias. D'autres espaces, en Ile de France comme dans d'autres régions (épreuves et accueil des préparations) vont aussi concerner directement ou indirectement les quartiers prioritaires.

Socialement, cet événement mobilise largement la jeunesse, qui est précisément une des forces vives des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les niveaux d'exigences demandées dans le cadre de l'organisation devront conduire à une montée en qualification générale, tant de la part des entreprises que des individus.

---

<sup>1</sup> Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 sont désignés dans cet avis sous l'appellation JO Paris 2024

<sup>2</sup> Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis dans cet avis selon l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Le Conseil National des Villes au vu de ces divers éléments ne peut que donner un appui très favorable à la candidature JO Paris 2024. Pour donner une dimension pleinement inclusive aux JO Paris 2024, le Conseil National des Villes préconise d'agir auprès de quatre types d'acteurs.

### **Agir en direction de quatre acteurs essentiels**

1. **Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et tout spécialement les jeunes** ont vocation à contribuer significativement aux Jeux Olympiques, notamment dans la mesure où ces territoires sont concernés. Il s'agit à la fois de leur permettre de participer directement à l'événement (par exemple via des tarifs abordables pour accéder aux compétitions) et de faire en sorte qu'ils soient largement bénéficiaires des emplois générés par l'événement (construction, sécurité, événementiel, communication, restauration...).

À cet effet, le Conseil National des Villes recommande que des clauses sociales et territoriales soient intégrées au maximum aux marchés publics relatifs à l'événement. Leurs objets doivent dépasser les seules obligations liées à l'insertion par l'activité économique pour s'ouvrir à des sujets tels que l'alternance, l'éducation des habitants à la santé, à la consommation, aux droits. Une charte d'insertion ad-hoc pourrait prendre notamment en référence la charte établie par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

En retour les entreprises bénéficiaires des appels d'offre et appels à projet pourraient aussi être invitées à s'engager concrètement en faveur de l'inclusion des jeunes (dans le cadre du mécénat social au sein de la fondation « JO 2024 Inclusifs »), en particulier ceux d'entre eux habitants à proximité des infrastructures sportives.

Afin d'incarner symboliquement la mobilisation des jeunes en faveur de l'événement JO Paris 2024, le Conseil National des Villes propose qu'une délégation de jeunes issus des quartiers prioritaires, âgés de 12 ans (18 ans en 2024), participent au Congrès de Lima du Comité Olympique International en 2017. La sélection des jeunes pourrait être réalisée dans le cadre d'un concours territorial organisé en lien avec l'Éducation nationale. Des membres du Conseil National des Villes pourraient éventuellement se mobiliser pour être associés à cet événement.

D'une façon plus générale, la mobilisation des jeunes qui auront 18 ans en 2024 doit être une importante priorité, tant pour les aspects éducatifs et de formation que pour les activités culturelles et sportives qui seront associées aux JO Paris 2024.

2. **Les entreprises partenaires des Jeux Olympiques** (les douze partenaires officiels, les trois fournisseurs officiels, les parrains, les partenaires des fédérations sportives et des athlètes, les entreprises de construction, d'événementiel, de sécurité, etc.), pourraient être incitées à donner une dimension véritablement inclusive à leur engagement.

Au-delà de leur activité professionnelle ou de parrainage, les entreprises affirmeront une dimension durable et socialement responsable de leur engagement (**Plateforme éthique**) et d'agir très concrètement pour l'inclusion sociale. Il s'agit d'aller nettement plus loin que les exigences légales sur les non-discriminations, les clauses d'insertion, les clauses sociales et les conditions de travail et de maximiser les engagements relevant de la Responsabilité sociétale des entreprises.

- Une fondation d'entreprises « JO Paris 2024 Inclusifs » pourrait être créée afin que les entreprises puissent œuvrer de façon coordonnée pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers comme des actifs et des bénévoles de l'événement. Cette fondation aura également vocation à valoriser, au plus haut niveau, l'engagement social et

sociétal des acteurs économiques. Les dispositifs existants de mobilisation sociale des entreprises et tout spécialement la Charte Entreprises & Quartiers pourront participer de cette démarche en renforçant l'action en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Afin de permettre aux Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) des territoires prioritaires d'accéder aux appels d'offre et appels à projet relatifs aux JO Paris 2024, le Conseil National des Villes recommande d'identifier dans les quartiers les sociétés pouvant être sous-traitants (niveau 1 à 4) et les accompagner pour les qualifier et les amener aux niveaux de compétence exigés dans ces appels d'offres. Il s'agit de constituer un véritable vivier de talents.
- La création d'une plateforme unique permettant un accès gratuit et simplifié aux appels d'offre et appels à projet rendra le système plus simple et lisible, en particulier pour les Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cette plateforme pourrait être adossée à la Fondation « JO Paris 2024 Inclusifs » afin d'inciter les entreprises à donner une dimension sociale à leur engagement, avec un système fiscal favorable. Cette plate-forme contribuera à
  - l'information sur les emplois et qualifications nécessaires pour les individus ;
  - l'information sur les certifications et niveaux de référence pour les entreprises.

A l'instar du dispositif britannique « Compete for », cette plateforme aurait vocation à perdurer au-delà de l'horizon des JO Paris 2024, un suivi spécifique permettant de veiller à ce que la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville soient particulièrement concernée par ce dispositif.

3. Les **actifs de l'événement** (salariés, intérimaires, autoentrepreneurs..) doivent être considérés de façon privilégiée. Il s'agit de permettre aux bénéficiaires des emplois générés par l'événement, parfois courts ou précaires, d'être accompagnés ultérieurement dans leur parcours professionnel.

Dans le prolongement des expériences menées lors de l'Euro 2016 de football en France, l'objectif est de permettre à toutes les personnes employées pendant les JO Paris 2024 d'accéder à un parcours d'insertion, aux principales plateformes de recrutement et aux outils de gestion de ressources humaines les plus avancés, en lien avec le Service public de l'emploi et les acteurs de l'insertion professionnelle.

Chaque entreprise recrutant des salariés dans le cadre de l'événement pourrait ainsi s'engager à offrir à ses salariés un parcours d'accompagnement (plus ou moins long et important en fonction de la taille de l'entreprise) et à être « labélisée » en conséquence.

La répartition des rôles entre les emplois (à durée déterminée et à durée indéterminée) induits par les JO Paris 2024 doit être précisée dès le départ afin de ne pas « générer de frustrations » pour leur bénéficiaire. Il s'agit d'éviter des effets de désenchantement à la fin de l'événement notamment pour les emplois les plus courts.

Le Conseil National des Villes recommande que soient ainsi contractés des parcours inclusifs intégrant des temps de formation et d'immersion avant l'événement, une durée de deux ans avant les JO Paris 2024 semblant un minimum raisonnable, et un suivi à l'issue de l'événement, favorisant la valorisation des acquis de l'expérience, la définition d'un projet de formation ou d'insertion, l'intégration dans des réseaux professionnels favorisant l'accès à l'emploi.

4. Les « **Ambassadeurs** » **bénévoles de l'événement** afin de reconnaître professionnellement et socialement leur engagement. Il s'agit de bien clarifier la notion de bénévolat, et de lui donner une dimension concrète sur toute la durée de l'événement pour éviter toute attrition des bonnes volontés. Si cette notion d'Ambassadeur s'adresse à tous, le CNV forme le vœu que la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville soit significativement représentée dans les jeunes (et moins jeunes) concernés.
- Afin de favoriser la pratique sportive pendant et après les Jeux Olympiques, le Conseil National des Villes propose que les Ambassadeurs de l'événement puissent bénéficier d'un tarif favorable pour adhérer à une fédération sportive, voire à un équipement sportif.
  - L'engagement en tant qu'Ambassadeur des JO Paris 2024 pourrait également ouvrir droit à une forme de validation des acquis de l'expérience (VAE), reconnue par l'État.
  - Une démarche d'accompagnement des volontaires/Ambassadeurs pourrait leur être offerte pour les aider à identifier les compétences acquises lors de leur bénévolat et à cibler les savoirs transférables dans une activité professionnelle future.
  - Ces engagements en bénévolat pourront également être valorisés dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA).

Ces quatre éléments, bénéficiant à tous, prendront un sens particulièrement important pour les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### **Des thématiques spécifiques pouvant concerner les quartiers prioritaires**

Sur plusieurs thématiques les quartiers prioritaires et leurs habitants peuvent d'une part attendre des JO Paris 2024 des appuis, d'autre part apporter une contribution utile et originale.

- **Développement du sport féminin** : Les appuis qui devront être prévus pour renforcer la pratique sportive féminine, compte tenu du décalage observé dans l'analyse genrée des résultats français aux Jeux Olympiques (faiblesse relative des résultats féminins par rapport aux résultats masculins dans la compétition internationale), vont tout spécialement intéresser la population des quartiers prioritaires où le décalage par genre des pratiques sportives est un sujet sensible.
- **Campagne de prévention de la santé et développement du sport pour tous** : L'appui aux pratiques sportives qui sera engagé va concerner bien évidemment le sport de haut niveau, mais doit aussi susciter une base sportive importante, donc engager un intérêt général pour les activités sportives pour tous. Force est de constater que deux pays ayant des résultats sportifs brillants ont des taux de populations en surpoids qui les situent aussi en tête du classement mondial. Ce sont bien ces disparités caricaturales contre lesquelles il convient de lutter, très en amont. Ce qui pourra s'articuler avec des campagnes liées à la santé et à la prévention concernant notamment les quartiers prioritaires.
- **Valorisation de la diversité culturelle et linguistique des quartiers prioritaires** : Pour l'accueil des délégations et visiteurs, s'il convient de disposer de programme d'enseignement sur la langue anglaise (niveau de contact de base), une stratégie valorisant la candidature JO Paris 2024 pourrait être de dépasser le simple bilinguisme français anglais pour mettre en avant le multilinguisme.

*Au vu des effectifs des délégations (en se référant aux langues officielles stricto sensu de chaque pays) seulement un quart sont issues de pays anglophones, 6% du monde francophone, la moitié se répartissent sur dix langues et le solde (20% des délégations) utilisent une quarantaine de langues propres à un seul pays.*

Aussi il pourrait être envisagé, au vu de cette diversité linguistique, des modes d'accueil des délégations dans leur langue de référence pour contribuer à leur sentiment de confort, sans préjuger des langues usuelles d'échanges internationaux. Ce point pourrait figurer dans le dossier de candidature JO Paris 2024 sous l'intitulé « *nous parlerons votre langue* ». Compte tenu de leur diversité culturelle, donc de leur richesse linguistique, les habitants des quartiers prioritaires peuvent significativement contribuer au bon accueil sur le plan linguistique des délégations d'athlètes, d'encadrants et de spectateurs pendant l'événement. La détection des capacités linguistiques variées disponibles, notamment au sein de la population des quartiers prioritaires, pourraient être lancées si ce principe « ***nous parlerons votre langue*** » est retenu dans les actions en faveur des JO Paris 2024.

Ainsi le Conseil National des Villes souhaite apporter par ces propositions son soutien à la candidature JO Paris 2024 en proposant des démarches privilégiant l'inclusion sociale et une approche éthique du développement économique induit par les Jeux Olympiques en faveur des territoires et des populations, éléments qui sont désormais retenus comme essentiels par le Comité olympique international.

## Annexe 1 Liste des personnalités consultées

Mme et MM.

Sébastien Moreau, Responsable des relations institutionnelles Comité de candidature Paris 2024

Marie Barsacq, Directrice Impact et Héritage Comité de candidature Paris 2024

Majid El Jarroudi Délégué général de l'ADIVE

## Annexe 2 Documents de référence :

- ADIVE « Compte rendu visioconférence du 29/08/2014 avec Stephen Frost directeur diversité JO Londres 2012 »
- ANRU « Charte national d'insertion » février 2005
- CDC revue CDCScope n°358 octobre 2016 « Focus Jeux olympiques et paraolympiques 2024 »
- CGET note du 21/10/2016 « Propositions du CGET sur l'héritage des jeux en vue du 3ème dossier de candidature »
- Conseil National des Villes note du 15/9/2016 « Éléments de mesure sur le multilinguisme dans le cadre des JO »
- Comité de candidature Paris 2024 plateforme de concertation  
<http://concertation.paris2024.org/projects>
- Comité de candidature Paris 2024 « Construire l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 »
- Comité de candidature Paris 2024 « Présentation des six comités consultatifs Paris 2024 »
- Comité Olympique International « Rapport officiel du Comité olympique londonien » (LOCOG 2013)
- Ministère de la Ville de la jeunesse et des Sports Lettre n°95 13 octobre 2016
- Ministère de la Ville de la jeunesse et des Sports Direction des Sports « Concertation Héritage » compte rendu de la réunion du 6/9/2016
- Profil 06/06/2015 Interview de A. Dogudan DG de Do&Co
- SGA Compte rendu de RIM du 25/5/2016, 31/5/2016 et 24/6/2016 sur dossier de candidature Paris 2024

## Annexe 3 Participant(es) au groupe de travail JO Paris 2024

Adrar Nadir (collège Habitants)
Ammouche-Milhiet Soraya (collège Elu(e)s) Adjointe au maire de La Rochelle
Baholet Vincent (collège Acteurs Economiques et Sociaux) Fondation agir contre l'exclusion
Chouraqui Alain (Personnalité Qualifiée) Président de la Fondation du Camp des Milles
Cornieti Mathieu (Personnalité Qualifiée) Président d'Impact Partenaires
Djouadi Samira (Personnalité Qualifiée) Déléguée générale de la Fondation TF1
Khaddouchi Rachid (collège Habitants)
Klein Olivier (Vice-Président du CNV ) Maire de Clichy-Sous-Bois
Ourahmoune Sarah (Personnalité Qualifiée) médaillée JO Rio 2016
Yazidi Hakim (collège Habitants)